

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Délibération 2023-16 du conseil municipal du cinq avril deux mil vingt-trois**

Le cinq avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27****Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 25****Date de la convocation : 30/03/2023****Date de mise en ligne : 06/04/2023**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	M Leydert	
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X		
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire	X			
BOONE	Emmanuelle		X	Mme Gouvet	
FONTENIER	Jessica		X	M Lалуcaa	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe		X	Mme Laugé	
FRITMANN	Alicia	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Serge Siaffa est candidat

Serge Siaffa est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*

## Délibération

### **2023-16 : Compte de gestion de l'exercice 2022 – budget principal communal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 pour le budget communal dressé par le Receveur Municipal.

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le receveur a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes à la clôture de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Le Conseil Municipal est invité à :

#### **APPROUVER**

Art 1 - Le compte de gestion 2022 (ci-annexé) du budget principal de la Commune dressé par le receveur municipal.

Délibération votée :

Pour : 22

Contre : 3 (Mme Casenave dit Milhet, Mme Kéruzoré, M. Augusto)

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

SIAFFA Serge
